

## Les formations aux associations

La MDAV a pour mission d'informer et de former les responsables associatifs, les bénévoles et professionnels. C'est pourquoi, la MDAV propose des formations sous plusieurs formes, en journée ou en soirée sur différentes thématiques.



## La formation des salariés

### • Agréé par la DIRECCTE & Référencé par DataDock



Grâce à cet agrément, les formations proposées par la MDAV aux salariés des associations peuvent être prises en charge par les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés).

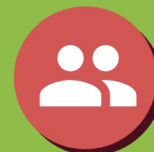
En partenariat avec Uniformation, des formations collectives sont proposées sur des thématiques comme l'inclusion numérique, l'usage des outils numériques, etc. Les formations dédiées aux salariés peuvent être ouvertes à des bénévoles selon un certain quota, favorisant ainsi les liens bénévoles - salariés.

La MDAV propose également des formations individualisées pour accompagner le salarié dans sa pratique et ses outils.

#### 3 étapes pour accéder à la formation :

##### ÉTAPE 1

En fonction des besoins de vos salariés, demandez-nous une formation, nous vous proposerons l'offre la plus adaptée !



##### ÉTAPE 2

Nous vous accompagnons pour la demande de prise en charge de la formation à l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)



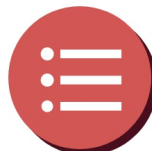
##### ÉTAPE 3

Une fois le dossier accepté, vous n'avez rien à avancer ! La facture sera directement réglée par l'OPCA grâce à votre cotisation annuelle.



##### FORMATION

Il ne nous reste plus qu'à former vos salariés sur ce que vous souhaitez : comptabilité, administratif, bureautique, communication, etc. !



PLUS D'INFOS SUR  
[WWW.MDAVENDEE.FR](http://WWW.MDAVENDEE.FR)

